

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025 - 30**

Nombres de conseillers

En exercice	10
Présents	08
Votants	08
Absents	02
Exclus	00
Procuration	00

Date de la convocation

13 octobre 2025

Date de l'affichage

13 octobre 2025

DE LA COMMUNE DE CRAS

Séance du mardi 21 octobre,
L'an deux mil vingt-cinq, à **20 heures 00**.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Madame Nicole DI MARIA, Maire.

Etaient présents : DI MARIA Nicole – MARTOIA Guido – DELACOUR Jean-Marie – VEYRET Gérard – BANCHERI Bénédicte – BOUCHE épouse NURIT Valérie – FORT Laurence – MICHEL Stéphane.

Etaient représentés :

Absent(s) excusé(s) : BOSSAN Sébastien – SOEHNLEN Olivier

A (ont) été nommé(e) (s) secrétaire(s) : DELACOUR Jean-Marie

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de marquer certains événements de la vie professionnelle ou familiale des agents de la commune par un geste de reconnaissance,

Considérant qu'il convient de fixer un cadre clair pour l'attribution de cadeaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

Article 1 : À compter du 1^{er} novembre 2025, il pourra être attribué aux agents titulaires ou contractuels de la commune un cadeau (matériel ou sous forme de bons/carte cadeaux) en reconnaissance ou en accompagnement des événements suivants : départ à la retraite, mutation, mariage ou conclusion d'un PACS, naissance ou adoption d'un enfant.

Article 2 : Le montant du cadeau est fixé en fonction de l'événement, sans pouvoir excéder 250 euros par bénéficiaire et par événement.

Article 3 : Le Conseil municipal autorise le Maire à engager les démarches nécessaires pour l'achat des cadeaux et à prendre toute décision relative à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : Les crédits nécessaires seront prévus au budget communal.

Vote : 8 voix

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
Après le Dépôt en
Préfecture de Grenoble
Le
Et publication ou notification
du

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre.
A Cras, le 21 octobre 2025,

La/le secrétaire de séance


Le Maire,
N. DI MARIA
